

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE NEUCHATEL NORD  
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE «DISTRIBUTION LORS D'UN EVENEMENT  
DE GRAINES DE FLEURS MELLIFERES» (MC-NEN-002)**

Mesdames, Messieurs,

En date du 22 janvier 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Le mandat citoyen demande à la Ville de Neuchâtel de distribuer des graines de fleurs mellifères lors d'un évènement.

Après étude de la demande, le Conseil communal intégrera la distribution demandée lors des ateliers nature du Jardin Anglais, organisés par l'Office des parcs et promenades tous les deux ans. Ces ateliers, qui rencontrent chaque année un grand succès, sont gratuits et sans inscription.

En effet, lors de cet évènement, l'Office des parcs et promenades invite les familles à un après-midi buissonnier pour initier les enfants aux métiers de la nature dans un cadre ludique et sympathique.

De nombreuses activités sont à choix lors de l'après-midi: les participantes et participants peuvent par exemple planter des fleurs dans un massif, empoter des plants de tomates, lâcher des coccinelles, grimper dans un arbre et redescendre par une tyrolienne, ou encore fabriquer des hôtels à insectes

En 2024, des plants de basilic de plusieurs saveurs différentes ont été distribués et le Jardin botanique a proposé de semer des fleurs qui se mangent.

Lors de la prochaine édition, soit au printemps 2026, la distribution de graines mellifères sera intégrée aux activités.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 24 septembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve